

## LYCEE AUGUSTIN THIERRY

# Rappel des règles essentielles au bon fonctionnement de la vie à l'internat

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient de faire sa rentrée à l'internat du Lycée Augustin Thierry.

Afin que cette année se déroule dans les meilleures conditions, nous vous rappelons quelques règles incontournables :

- Aucune sortie de l'internat ne sera autorisée sans un mot écrit des parents et l'avis favorable d'un C.P.E. Ce mot doit être transmis 24h avant la sortie. Tout manquement à cette règle sera sanctionné (exclusion temporaire, voire définitive de l'internat).
- Votre enfant doit respecter les horaires d'appel (**18h00**, **19h45** et **21h45**). A ces heures, il doit se trouver dans sa chambre.
- Sa chambre doit être propre et en ordre.

#### **Pour information**:

- L'internat ouvre le lundi matin de 7h30 à 9h00
- L'internat réouvre le soir à partir de 17h00
- Le vendredi, à 12h00, de 15h45 à 16h05, de 16h55 à 17h10, de 17h50 à 18h10, les élèves pourront récupérer leurs sacs à la bagagerie
- Afin que les tous les élèves puissent vivre dans les meilleures conditions, nous vous rappelons que tout matériel d'amplification est interdit (enceintes d'ordinateur, mini chaîne hifi, enceintes de téléphone portable, etc.).

Pour tout contact avec l'internat, vous pouvez appeler le bureau des surveillants au **02** 54 56 29 33 de 17h à 18h30 et de 19h15 à 19h45.

Les élèves de Dessaignes et de Sonia Delaunay doivent contacter un CPE ou le bureau des surveillants <u>du Lycée</u> <u>Augustin Thierry</u> pour toutes questions relatives à l'internat (absence, retard, etc.).

### Planning des personnels responsables durant les soirées d'internat :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
	CPE	Dominique Chassagne  02 54 56 29 35 courriel: dominique.chassagne@a c-orleans-tours.fr	Jean-Louis Frot  02 54 56 29 34  courriel:  jean-louis.frot @ac-orleans-tours.fr	Alternance des 3 CPE  07/09: Mme chassagne 14/09: Mme dubots 21/09: M Frot 28/09: Mme Chassagneetc.	Christine <b>Dubots</b> 02 54 56 29 36 courriel: christine.dubots @ac-orleans-tours.fr
Surveillants	Filles	Marylène (17h-8h) <i>Mounia (18h-22h)</i>	Andréa (17h-8h)  Appoline (18h- 21h)	Andréa (13h-8h) Mounia (12h-21h)	Marylène (17h-8h) Nancy (18h-21h)
	Garçons	17h – 8h Alexis (2 <sup>ème</sup> et) Stéphane (1 <sup>er</sup> ét) Hamid (1 <sup>er</sup> ét) <i>Louis (18h-22h)</i>	17h-8h Naim (2 <sup>ème</sup> ét) Iouis (1 <sup>er</sup> ét) Stéphane (1 <sup>er</sup> ét) <i>Alloua (18h-20h)</i>	Alexis 13h-8h(2 <sup>ème</sup> ét) Thibault 16h-8h(1 <sup>er</sup> ét) seydou 14h-8h(1 <sup>er</sup> ét) <i>Hamid</i> (18h-22h)	17h-8h Naim (2 <sup>ème</sup> ét) Seydou (1 <sup>er</sup> ét) Alloua (1 <sup>er</sup> ét) <i>thibault (18h-22h)</i>

#### Le mot des infirmières

Les problèmes de santé des élèves internes doivent être signalés directement aux infirmières au **02 54 56 29 10** (Mmes Legendre, Richter et Mariano), y compris ceux survenant durant l'année scolaire.

Tout traitement médicamenteux doit être déposé et pris à l'infirmerie. Aucun médicament n'est toléré dans les chambres.

En cas d'ivresse constatée, les parents seront immédiatement avertis et devront venir chercher leur enfant à l'infirmerie afin d'assurer un retour à domicile.

En cas d'accident grave, les infirmières prennent un avis médical (SAMU) et l'élève peut être envoyé aux urgences. Les parents, avertis, devront rejoindre leur enfant. En aucun cas le retour des urgences ne sera assuré par le personnel de l'établissement (circulaire du 20.11.1963).

Un élève sortant des urgences ne pourra pas réintégrer l'internat au-delà de minuit.